Nº 00297 du 2 au 6 novembre 2026

zOOm

CHEDS
Savoir - Excellence - Sécurité
Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité

Retrait de la MINURSO du Sahara occidental et ses conséquences sur la stabilité régionale ?

Le Zoom est un document hebdomadaire qui vise à donner un aperçu sur une thématique considérée comme tendance lourde dans la période couverte.

La liquidation de la MINURSO, illustration des impasses du Conseil de Sécurité

« *La période de liquidation* » de la MINURSO s'est ouverte après l'expiration de son mandat, renouvelé régulièrement depuis 35 ans. C'est une période d'incertitude qui s'ouvre au Sahara occidental, alors que le Secrétaire général de l'ONU s'inquiète du risque d'escalade des hostilités. Dans un communiqué, Antonio GUTERRES a confirmé la fin des opérations de la mission onusienne et l'organisation de son retrait du Sahara occidental, cette ancienne colonie espagnole que se disputent le Maroc et les indépendantistes du Front Polisario. Le texte, poussé par les États-Unis pour renouveler le mandat de la MINURSO au Conseil de sécurité, mentionnait effectivement le plan d'autonomie du Sahara occidental sous souveraineté marocaine comme « *la seule base* » de discussions possibles. La Russie a dénoncé une approche « *unilatérale* », trop favorable à la position marocaine et a choisi de faire usage de son droit de veto. Cet épisode démontre, une nouvelle fois, l'affaiblissement des Nations unies et du Conseil de sécurité, paralysés par les divisions géopolitiques entre ses membres.

(Source : https://www.rfi.fr/fr/podcasts/la-fabrique-du-monde/20261102-la-liquidation-de-la-minurso-illustration-des-impasses-du-conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9)

La fin de la MINURSO ouvre une nouvelle période d'incertitude diplomatique

Le conflit du Sahara occidental dépasse largement la question du statut d'un territoire désertique situé sur la façade atlantique de l'Afrique. Il constitue, depuis des décennies, l'un des principaux facteurs de rivalité entre le Maroc et l'Algérie, deux puissances dont les relations diplomatiques sont rompues depuis 2021. Rabat contrôle la majeure partie du territoire et considère le soutien international à son plan d'autonomie comme une reconnaissance croissante de sa position. Le Front Polisario, soutenu par Alger, revendique l'indépendance et continue de contester la légitimité de l'administration marocaine. Dans ce contexte, la fin de la MINURSO peut être interprétée de deux manières opposées. Pour les partisans du plan marocain, elle peut symboliser l'épuisement d'un dispositif ancien qui n'a jamais permis de parvenir au référendum. Pour ses adversaires, elle risque de supprimer un instrument de surveillance sans résoudre le différend qui justifiait son existence. La fermeture de la mission ne signifie pas automatiquement une reprise des combats. Elle introduit, cependant, une incertitude supplémentaire dans une région où les tensions militaires, les rivalités régionales et les désaccords diplomatiques sont étroitement liés.

(Source : https://ltdn.org/sahara-occidental-la-fin-de-la-minurso-ouvre-une-nouvelle-periode-dincertitude-diplomatique/)

Quand la communauté internationale renonce à faire respecter le droit, ce sont les rapports de force qui font l'histoire

La disparition de la MINURSO crée un vide sécuritaire potentiellement dangereux. La mission ne se limitait pas à préparer un hypothétique référendum, elle surveillait le cessez-le-feu, documentait les incidents militaires et soutenait le déminage. Son retrait augmente le risque d'une reprise des hostilités à basse intensité, voire d'une escalade régionale. Enfin, la question du Sahara risque de se déplacer vers d'autres enceintes. Le Maroc a annoncé que « *des actions similaires seront, également, menées prochainement au sein des autres organes de l'ONU* », suggérant une stratégie visant à obtenir la radiation du Sahara occidental de la liste des territoires non autonomes. Le Front Polisario, de son côté, se retrouve sans cadre onusien pour porter ses revendications, ce qui pourrait le pousser vers une radicalisation ou une recherche de nouveaux soutiens internationaux. La non-reconduction de la MINURSO se révèle être moins un échec de l'ONU qu'un révélateur : celui d'un monde où les veto des grandes puissances, les stratégies bilatérales et les rapports de force régionaux ont définitivement supplanté les mécanismes multilatéraux de règlement des conflits.

(Source : https://news-rim.com/article/sahara-occidental-ce-que-la-fin-de-la-minurso-revele-vraiment)

Sahara Occidental : l'interminable attente de populations privées de perspectives

Cette impasse politique au Sahara occidental ne produit pas un simple statu quo neutre, elle génère activement des conditions de vulnérabilité pour des populations dont les droits, les ressources et les perspectives sont quotidiennement affectés par l'absence de règlement. La situation des réfugiés sahraouis de Tindouf présente toutes les caractéristiques de ce que les spécialistes des conflits gelés nomment l'institutionnalisation de l'exil : ce qui devait être provisoire est devenu structurel. Les générations se succèdent dans les camps sans que les mécanismes de sortie, retour, intégration locale, réinstallation soient opérationnels. Le demi-siècle écoulé a transformé une situation d'urgence en réalité permanente. Les données humanitaires de 2023-2024 montrent que cette permanence n'est pas synonyme de stabilité, elle est synonyme de fragilité chronique, d'une dépendance externe totale et d'une jeunesse dont le capital éducatif ne trouve pas à s'employer. La question qui demeure ouverte est de savoir si les acteurs diplomatiques tels que les Nations unies, l'Union africaine, les puissances régionales, disposent encore de la volonté politique nécessaire pour transformer cette attente en processus, avant que le temps ne rende irréversible ce qui était censé être transitoire.

(Source : https://perspectivesafricaines.net/refugies-sahraouis-tindouf-populations-suspens/)

Sahara : la fin de la MINURSO referme le chapitre du référendum et ouvre celui de l'autonomie

Dans un contexte marqué par la multiplication des évictions souverainistes et des veto visant les missions de maintien de la paix, la viabilité d'une opération de paix paraît moins dépendre de l'ampleur de son contingent que de la qualité de sa stratégie de sortie. Deux pistes de réforme mériteraient d'être examinées. La première consisterait en l'instauration d'un mécanisme de relève dans lequel chaque résolution de retrait inclurait un dispositif de relève mandaté : force régionale, mission politique ou étape transitoire. La seconde porterait sur l'encadrement de la substitution par des forces de sécurité privées ou des milices assimilables à des organisations terroristes. Le Conseil de sécurité pourrait subordonner tout appui budgétaire, y compris aux États hôtes, à l'interdiction de recourir à des entreprises militaires et de sécurité privée comme garantes d'un cessez-le-feu, ou à toute milice similaire. La mesure serait difficile à faire respecter, mais elle aurait le mérite de la clarté juridique et adresserait un signal explicite : l'ONU ne reconnaît pas la privatisation de la sécurité internationale.

(Source : https://afrimag.net/sahara-minurso-fin-mandat-plan-autonomie-maroc-onu/)

Nb: le contenu des articles n'engage que leurs auteurs.